REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le - 8 AVR. 2019
ID : 083-218300424-20190402-DCM2019_040-DE

N°2019/345

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **22**
Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **29**

Date de la convocation : **26/03/2019**

Date d'affichage : **26/03/2019**

de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 2 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 2 AVRIL à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Eric MASSON, 1er Adjoint,

PRESENTS : Marc Etienne LANSADE - Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Patricia BERENGUIER à Eric MASSON / Pascal CORDÉ à Anthony GIRAUD / Sébastien MACREZ à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jeanne LAURITO /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Bien que ne disposant pas actuellement de Comité Communal Feux de Forêts (C.C.F.F.) ou de Réserve Communale de Sécurité Civile, la commune souhaite bénéficier de l'expérience et des conseils de l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile du Var, dans la mise en œuvre de son plan communal de sauvegarde et des actions de prévention des risques menées par les services municipaux.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adhérer à l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile du Var dont les missions sont :

- le regroupement de tous les Comités Communaux Feux de Forêts (C.C.F.F.) et des Réserves Communales de Sécurité Civile du département, tout en respectant les spécificités des Comités et des Réserves ;

N° 2019/040
ADHESION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS ET DES RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE DU VAR

Envoyé en préfecture le 04/04/2019
Reçu en préfecture le 04/04/2019
Affiché le - 8 AVR. 2019
ID : 083-218300424-20190402-DCM2019_040-DE

N°2019/345

CM 02 AVRIL 2019

N° 2019/040

ADHESION A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS ET DES RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE DU VAR

- l'information et la formation les membres des C.C.F.F. et des Réserves Communales de Sécurité Civile ;
- la connaissance des besoins de chaque comité membre ;
- l'échange et la mise en commun des expériences respectives ;
- la coordination de l'action des comités ;
- l'amélioration de la représentativité et du pouvoir de négociation face à tous les interlocuteurs ;
- la généralisation des C.C.F.F. et des Réserves Communales de Sécurité Civile à l'intérieur du département.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts et des Réserves Communales de Sécurité Civile du Var.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A l'UNANIMITE**.

Le Maire,

MAIRIE DE COGOLIN
VAR

Marc Etienne L'ANSADE